

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DE DANSE

STATUTS

L'école de danse « Calas Danse » est une association loi 1901 dont les statuts ont été déposés en sous-préfecture d'Aix en Provence le 24 octobre 1996. Ils sont disponibles sur demande auprès des membres du Bureau de l'association.

COURS DE DANSE

Calas Danse propose différents cours de Danse qui sont dispensés par des professeurs diplômés d'État et encadrés par la Directrice de l'école, Isabelle Beaume.

Les cours sont assurés du mois de septembre au mois de juin. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés.

INSCRIPTION

L'adhésion à l'association ne sera effective qu'après réception de la totalité des pièces demandées :

Dossier d'inscription + Certificat médical ou Questionnaire de santé + 1 photo + Paiement de la Cotisation annuelle. Des facilités d'encaissement sont proposées en 4 fois sans frais aux adhérents qui en font la demande.

REMBOURSEMENT

Aucun remboursement ne pourra être réclamé pour une annulation d'inscription, quel qu'en soit le motif.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'association ne pourra être engagée pour tout événement qui aurait lieu en dehors des heures de cours et hors des locaux de l'association.

DROIT A L'IMAGE

Les membres de l'association s'engagent à abandonner leur droit à l'image au bénéfice de l'association Calas Danse.

TENUES DE DANSE

- Cours d'Éveil : Justaucorps – Chaussettes – Cheveux attachés
- Cours de Classique : Demi-pointes – Justaucorps – Collants – Chignon
- Cours de Jazz & Contemporain : Pantalon de danse ou short – Justaucorps ou débardeur – Chaussettes – Cheveux attachés
- Cours de Hip Hop & Dance Hall : Jogging, leggin ou short – Tee shirt – Baskets propres – Cheveux attachés

COMPORTEMENT

Il est demandé à chaque membre de l'association un comportement irréprochable. Ponctualité et politesse sont de rigueur. Les téléphones ou smartphones ne sont pas autorisés pendant les cours. Le chewing-gum est interdit.

Tout comportement perturbateur (vol, injures, harcèlement, etc...) entraînera l'exclusion de l'élève sans remboursement.